

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le **21 NOV. 2020**

ID : 056-215601626-20201117-DB20201122B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 novembre 2020

POLITIQUE DE L'HABITAT : ALLEE DE KERLOUDAN – SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Armelle GEGOUSSE, Pascal GUERIF à Patricia QUERO-RUEN

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christian PERRIEN

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Absent : 01

DIRECTION AMENAGEMENT

URBANISME ET FONCIER

n°22b

POLITIQUE DE L'HABITAT : ALLEE DE KERLOUDAN – SUBVENTION

Rapporteur : Pascaline Alno

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

La SCCV L'ARMORIALE a obtenu un permis de construire le 20 septembre 2019 et un permis de construire modificatif le 28 mai 2020 pour la construction de 34 logements comprenant 13 logements sociaux, allée de Kerloudan.

Le bailleur, Bretagne Sud Habitat, sollicite une subvention.

Le programme est financé en PLUS pour 6 logements (dont 5 T2 et 1 T3) et en PLAI pour 7 logements (dont 1 T1, 4 T2 et 2 T3).

La surface habitable est 694.83 m², la subvention est donc de 24 319.05 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 5 novembre 2020 ;

Vu la demande du groupe Bretagne Sud Habitat;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 6 logements financés en PLUS et 7 logements financés en PLAI.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le **21 NOV. 2020**
ID : 056-215601626-20201117-DB20201122B-DE

